

Affiché en mairie le 31 octobre 2001

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2001

L'AN DEUX MILLE UN, LE 29 OCTOBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 22 octobre 2001, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire, M^{me} RUEL, MM. PELLETIER, DELIN, Patrick GALLISSOT, adjoints ; M^{me} GÉRARD, MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M^{mes} ROBIN, RANC, DUCRET, MM. THOMASSIN, DEHAN, LOYOLA, HERBERT, RACLOT, VOILLEQUIN, M^{lles} BROCHOT, DIOT conseillers municipaux.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

INTERVENTIONS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M^{me} RUEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°1 Revalorisation du prix du repas servi à la cantine scolaire. 27,18 F (4,14 €)

Adopté à l'UNANIMITE

N°2 Modification de la délibération du conseil municipal n°2001-46 du 16 juillet 2001 relative à l'aménagement de 4 places de dépôts en forêt communale de Rolampont.

Adopté à l'UNANIMITE

N°3 Approbation de la convention portant constat global de conversion en euros d'un prêt de la Caisse d'épargne.

Adopté à l'UNANIMITE

N°4 Approbation de la cessation d'activité de la Régie des transports scolaires & Adhésion de la commune au Sits pour le transport des enfants des écoles maternelle & primaire.

Adopté à l'UNANIMITE

N°5 Création d'un emploi d'Atsem 1^{re} classe au 01.12.2001.

Adopté à l'UNANIMITE

N°6 Motion à la demande de l'intersyndicale des services fiscaux de la Haute-Marne sur le refus du transfert des services du domaine du département de la Haute-Marne sur la région Lorraine.

Adopté à l'UNANIMITE

N°7 Approbation du reversement des subventions Ddjs & Caf au bénéfice du Car Foot & Foyer rural de Rolampont (14 500 F & 16 000 F + 5 443 F).

Adopté à l'UNANIMITE

N°8 Approbation d'une subvention au bénéfice des sinistrés de Toulouse (3 000 F).

Adopté à l'UNANIMITE

N°9 Appui de la demande de Monsieur le maire-délégué de Charmoilles en faveur de l'élargissement du CD n°262 entre Charmoilles & Charmes.

Adopté à l'UNANIMITE

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 29 OCTOBRE 2001 A VINGT-DEUX HEURES CINQUANTE MINUTES.

Le maire,